

Paris, le 12 septembre 2017

**Madame Catherine GAUDY**  
**Directrice générale des ressources humaines**  
**Ministère de l'Éducation nationale**  
**72 rue Régnault**  
**75013 PARIS**

N/R : CC/NA 6 17/18

*Objet : situation indemnitaire des directeurs adjoints de Segpa*

*Madame la Directrice générale,*

*Nous sollicitons votre attention sur la situation indemnitaire des directeurs adjoints de Segpa. Malgré l'accès à l'Isae, à la rentrée 2017, des enseignants du premier degré affectés en Segpa, les directeurs adjoints de Segpa semblent en être écartés, bien qu'ils assurent des missions qui relèvent des conditions de perception de cette indemnité.*

*En effet, en réponse à une demande du rectorat de Nice en date du 4 juillet 2017, vos services ont apporté une réponse négative. Selon eux, les conditions indemnitaires actuelles ainsi que le temps de service « majoritairement hors présence d'élèves » de ces collègues ne les rendaient pas éligibles.*

*Pour le SE-Unsa, de par leur responsabilité d'organisation pédagogique, de suivi et de coordination des actions de l'équipe enseignante (circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 relative au fonctionnement des Segpa), les directeurs de Segpa exercent des missions qui conditionnent la perception de l'Isae.*

*Nous vous remercions de bien vouloir réétudier cette situation afin de permettre l'octroi de l'Isae aux directeurs adjoints de Segpa.*

*Restant à votre disposition et dans l'attente d'une réponse favorable.*

*Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.*



**Stéphane CROCHET**  
**Secrétaire général**